



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES ROB 2026



**CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 01 2026**



- Le Débat d'Orientations Budgétaires doit se tenir dans les 10 semaines précédents l'adoption du budget des collectivités et établissements en M57. Le budget de la ville sera présenté en séance du conseil municipal du 3 mars 2026.

LES FONDEMENTS LEGAUX DU ROB

- La loi ATR du 6 février 1992 a créé l'obligation d'organiser un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les communes de +de 3 500 habitants. Il s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) présenté en conseil municipal dans les 2 mois précédant le vote du budget.
- La loi NOTRe du 7 août 2015 a modifié l'article L 2312-1 du CGCT qui précise désormais que dans les communes de plus de 10 000 habitants, le ROB comporte aussi une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

LES OBJECTIFS DU ROB

Il permet au conseil municipal:

- D'appréhender l'environnement économique international et national dans lequel évolue la collectivité (source Caisse d'Epargne)
- De prendre connaissance de la situation financière rétrospective de la collectivité
- D'être informé sur la prospective financière et de pouvoir débattre sur les grandes orientations budgétaires à venir

1 - Principales mesures relatives aux collectivités locales et Rétrospective financière 2021-2024 - diapos 4 à 19

2 - Masse salariale, effectifs et temps de travail - diapos 20 à 28

3 - Prospective financière 2025-2028 - diapos 29 à 37

A ce jour, le projet de loi de finances pour 2026 n'a pas pu être adopté mais devrait l'être d'ici la fin du mois de janvier. En effet, députés et sénateurs ne sont pas parvenus à s'entendre en commission mixte paritaire pour faire émerger un projet de budget 2026. Ainsi comme l'an passé, une loi spéciale, à périmètre restreint, a été promulguée au JO le 27 décembre dernier. Elle permet de financer provisoirement l'Etat avant la reprise des débats au Parlement en janvier.



En 2024, le déficit public s'est élevé à 5,8 % du PIB, après 5,4 % en 2023 et 4,7 % en 2022. Concernant l'Etat, la hausse de la dette est pénalisée par le faible dynamisme des principaux impôts (IRPP, IS, TVA). Les dépenses (+0,6 %) sont freinées par la fin des mesures de soutien aux ménages et aux entreprises face à la hausse des prix de l'énergie, mais soutenues par la hausse des rémunérations et l'accroissement de la charge des intérêts de la dette.

En 2025, le déficit public est prévu pour 5,4 %. Pour 2026, la cible à 4,7 % paraît ambitieuse compte tenu des nombreux aléas avec en ligne de mire l'objectif de ramener le déficit public 2027 sous la barre des 3%.

C'est dans un contexte économique lourd et fragile que la France évolue : la croissance autour de 1,3% reste poussive et ne suffit pas à améliorer les comptes et ratios. L'inflation reste menaçante et l'accumulation des déficits pèse sur la dette publique.

Un effort budgétaire sera donc demandé aux collectivités locales en 2026, reste à en connaître le poids.



Dotation globale de fonctionnement (DGF)

La DGF est la principale dotation de l'État au profit des collectivités locales. En 2026, il est prévu de reconduire le montant de l'année 2025 soit 32,5 Milliards d'euros € avec une minoration importante de 527 millions € des variables d'ajustement, supportée par l'ensemble des niveaux de collectivités et se décomposant en une reprise des 487 millions € de 2025 à laquelle s'ajoute une minoration de 40 millions d'euros supplémentaires venant compenser le relèvement de la dotation de solidarité aux collectivités victimes d'évènements climatiques (DSEC).

Au sein de la DGF, les majorations 2025 des dispositifs de péréquation sont reconduites pour 2026 avec une hausse de 290 millions répartis entre la DSR (+150) et la DSU (+140).

Pour rappel, le volet péréquation ne concerne que les collectivités qui perçoivent de la DSU ou de la DSR. La ville de Pacé n'étant plus éligible à la DSU ne bénéficiera pas de cette hausse.

Ces majorations sont financées par écrêtement de la dotation forfaitaire de certaines communes.



ADAPTATION DU FCTVA

Pour 2026, il est proposé d'exclure de l'assiette éligible les dépenses de fonctionnement, alors même qu'elles avaient été intégrées à partir de 2016. L'objectif est de recentrer le FCTVA sur l'investissement public local. Dès 2027 et au titre de 2026, cette disposition ne permettra donc plus à Pacé de prétendre à une compensation d'une partie de la TVA sur l'entretien de ses bâtiments publics et les fournitures de solutions relevant de l'informatique en nuage.

Pacé avait perçu à ce titre environ 30 k en 2024 et 14 k€ en 2025.



Hausse de 3 points par an du taux de cotisation employeur CNRACL sur 4 ans, soit 12 points au total entre 2025 et 2028 inclus

La mesure issue du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale imposant la réduction du déficit de la CNRACL, initialement excédentaire mais ayant contribué largement au financement d'autres régimes de retraite déficitaires jusqu'à devenir elle-même déficitaire, s'amplifie en 2026. Cette mesure impacte la masse salariale des employeurs territoriaux et hospitaliers et repousse l'espoir d'une revalorisation du point d'indice pour ses actifs. Pour Pacé, en 2025, cela représentait un surcoût d'environ 96 k€ en année pleine qui se cumule ainsi en 2026 avec un surcoût supplémentaire de 70 k€. Pour rappel, le taux de CNRACL évoluera comme suit: 31,65 % en 2024, 34,65% en 2025, 37,65% en 2026, 40,65% en 2027 pour finir à 43,65 % en 2028.



Baisse de 25% du PSR (prélèvement sur recettes) « Compensation de la réduction de 20% des valeurs locatives de TFB et de CFE des locaux

Instauré dans le cadre de la réduction des impôts de production en 2021, il a connu un fort dynamisme entre 2021 et 2024 (+22%) soit près de 800 millions d'euros, principalement dû à la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives. Le PLF propose de maîtriser cette dynamique en ramenant ce PSR à son niveau de 2021 afin que les collectivités contribuent au redressement des finances publiques.

Instauration et affectation d'un fonds de réserve au profit des collectivités territoriales – DILICO 2

Afin que les collectivités territoriales contribuent à l'effort de redressement des finances publiques et pour accentuer la péréquation entre collectivités, il est proposé un ajustement de ce prélèvement sur les montants d'imposition qui leur sont reversés.

Les modalités seront arrêtées avec le vote prochain de la Loi de finances 2026
Pacé pourrait être concernée par cette mesure.



Réduction des aides pour la transition écologique: Nette diminution du fonds vert:

Le PLF prévoit que le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, appelé aussi fonds vert, soit de 650 millions € en 2026 contre 1 milliard € en 2025.

Pour rappel, il était de 2,5 milliards € en 2024 et 2 milliards € en 2023, année de création du fonds.

Revalorisation des valeurs locatives

La hausse des bases fiscales est fixée à +0,8 % pour 2026 soit un niveau nettement plus faible qu'en 2023 (+7,1%), 2024 (+3,9%) et 2025 (+1,7%) en raison de la moindre progression de l'inflation.



SITUATION FINANCIERE RETROSPECTIVE DE LA COMMUNE



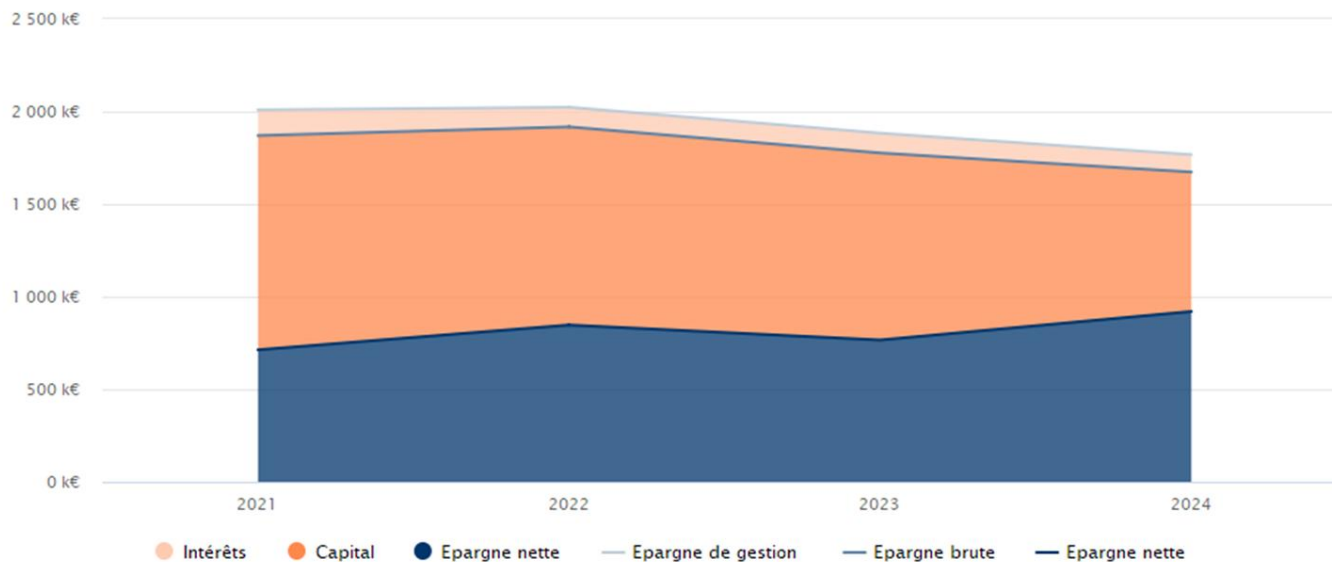
Rétrospective financière 2021 - 2024 Chaîne de l'Épargne

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
 Reçu en préfecture le 27/01/2026
 Publié le
 ID : 035-213502107-20260126-D_26_39_01-DE

k€	2021	2022	2023	2024
Produits de fonctionnement courant	11 110	11 521	11 987	12 286
- Charges de fonctionnement courant	9 115	9 567	10 174	10 724
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	1 995	1 954	1 813	1 562
+ Solde exceptionnel large	14	69	70	205
= EPARGNE DE GESTION (EG)	2 009	2 023	1 883	1 767
- Intérêts	139	106	107	94
= EPARGNE BRUTE (EB)	1 870	1 917	1 776	1 673
- Capital	1 157	1 070	1 010	753
= EPARGNE NETTE (EN)	713	847	766	920



Malgré un excédent brut courant en nette baisse, le niveau d'épargne nette est à la hausse. En effet, le profil de dette reste très favorable (intérêts et capital à rembourser moindres) et la collectivité se réendette modérément depuis 2022 avec un déblocage de prêt à hauteur de 1000 k€ en 2024 alors que 753 k€ sont remboursés en capital. Par ailleurs, les produits exceptionnels (205 k€) sont boostés notamment par les cessions foncières de l'ancienne poste rue de la Chalotais (160 k€) et d'une bande de terrain du futur CTM à la menuiserie Brimalou (29 k€).



Marges d'épargne

Evolution des recettes de fonctionnement 2021 - 2024

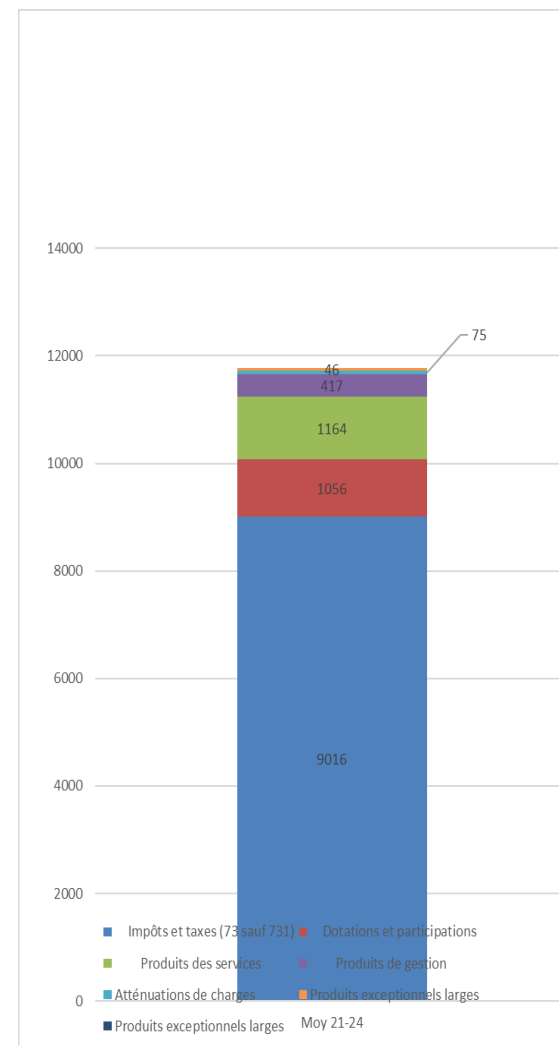
Envoyé en préfecture le 27/01/2026
 Reçu en préfecture le 27/01/2026
 Publié le
 ID : 035-213502107-20260126-D_26_39_01-DE

➔ Les produits de fonctionnement évoluent de 10,50 % sur la période 2021- 2024.

k€	2021	2022	2023	2024
Impôts et taxes	8 580	8 810	9 244	9 428
Contributions Directes	5 999	6 288	6 744	7 072
Dotation de solidarité communautaire	1 132	1 132	1 157	1 172
Reversement FNGIR	32	32	32	32
Attribution FPIC	176	178	170	164
Taxe additionnelle DMTO	807	750	618	503
Taxe sur les pylônes électriques	62	64	67	74
Taxe locale sur la publicité extérieure	126	119	131	129
Taxe sur l'électricité	245	246	324	253
Solde fiscalité locale	1	1	1	29
Dotations et participations	1 054	1 033	1 103	1 034
DGF	760	748	763	745
FCTVA fct	4	29	29	30
Compensations fiscales	61	69	69	74
Dotation filet de sécurité		0	36	0
CAF	137	138	150	131
Solde participations diverses	92	49	56	54
Autres produits de fct courant	1 368	1 584	1 586	1 782
Produits des services	938	1 122	1 229	1 365
Citédia	98	234	297	309
Solde produits des services	840	888	932	1 056
Produits de gestion	430	462	357	417
Atténuations de charges	108	94	54	42
Produits de fonctionnement courant	11 110	11 521	11 987	12 286
Produits exceptionnels (77)	20	75	75	13
Produits de fonctionnement	11 130	11 596	12 062	12 299

Variation	Proportion 24
848	10%
1 073	18%
- 20	-2%
414	30%
- 66	-61%
1 176	11%
1 169	11%

Produits de fonctionnement



Evolution des dépenses de fonctionnement 2021 - 2024

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
 Reçu en préfecture le 27/01/2026
 Publié le
 ID : 035-213502107-20260126-D_26_39_01-DE

Les charges de fonctionnement hors intérêts évoluent de 16,91 % sur la période 2021- 2024.

k€	2021	2022	2023	2024
Charges à caractère général	2 047	2 225	2 745	2 805
Energie, Elec	276	311	615	561
Combustible	12	8	12	14
Carburant	14	14	14	15
Alimentation	217	241	267	264
Location modulaires rénovation GSC	0	0	0	176
Solde charges à caractère général	1 528	1 651	1 837	1 775
Charges de personnel	4 708	4 908	4 933	5 132
Autres charges de gestion courante	2 056	2 143	2 208	2 484
Citédia	384	393	421	537
OGEC	469	494	500	421
Syndicats	416	469	450	455
Associations	443	441	477	478
Subvention au CCAS	156	135	135	94
Piscine intercommunale	0	0	21	122
Solde autres charges de gestion courante	188	211	204	377
Atténuations de produits	304	291	288	303
Contribution SRU	45	32	28	43
Attribution Compensation versée	259	259	259	259
Solde atténuations de produits	0	0	1	1
Charges de fonctionnement courant	9 115	9 567	10 174	10 724
Charges exceptionnelles larges	6	6	5	8
Frais financiers divers (66 hs int.)	1	0	0	0
Solde frais financiers divers (hs int.)	1	0	0	0
Charges exceptionnelles (67)	5	6	5	0
Charges de fct hors intérêts	9 121	9 573	10 179	10 732
Intérêts	139	106	107	94
Charges de fonctionnement	9 260	9 679	10 286	10 826

Variation	Proportion 24
758	37%

424	9%	47%
428	21%	23%

- 1	0%	3%
------------	-----------	-----------

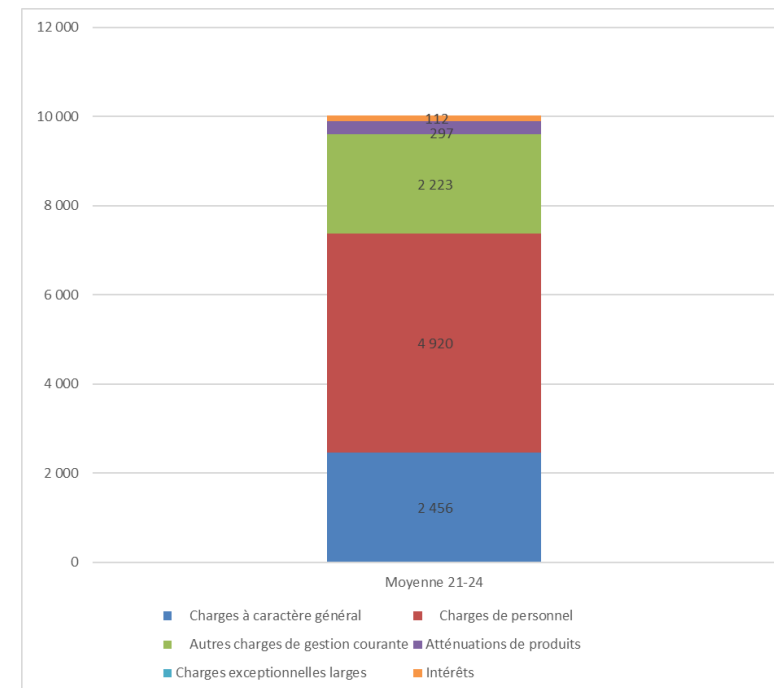
1609	18%	99%
-------------	------------	------------

1 611	18%
--------------	------------

- 45	-32%
-------------	-------------

1 566	17%	100%
--------------	------------	-------------

Charges de fonctionnement

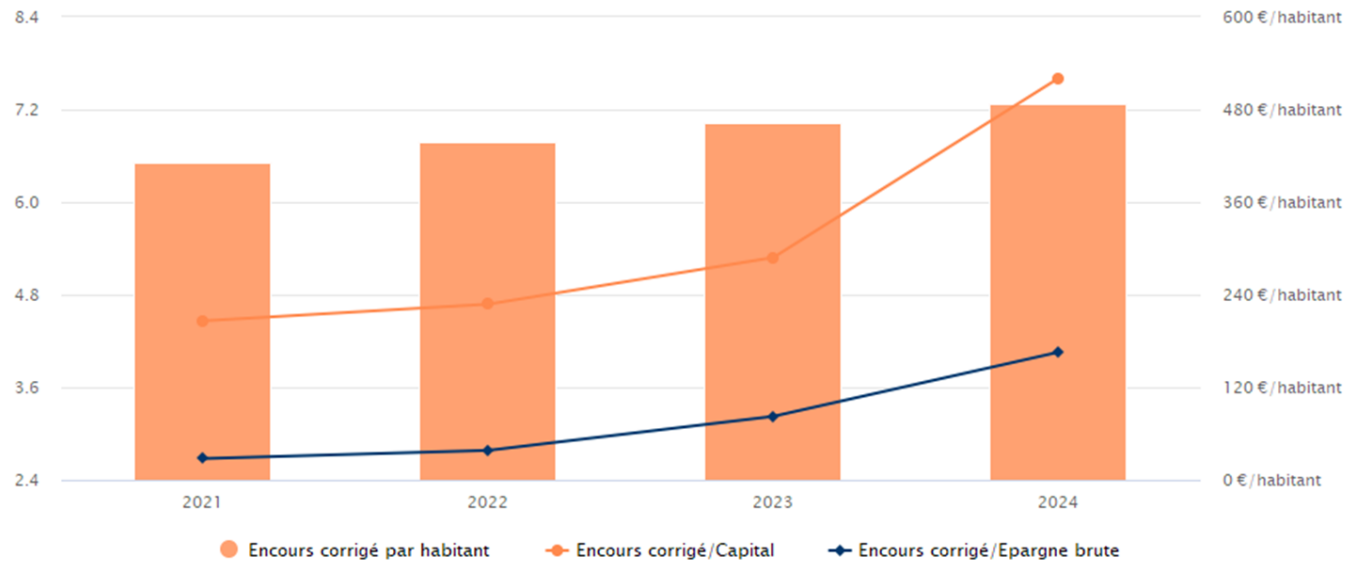


Annuité de la dette

k€	2021	2022	2023	2024
Capital	1 157	1 070	1 010	753
Intérêts	139	106	107	94
Annuité de la dette	1 296	1 176	1 117	847

Ratios de dette

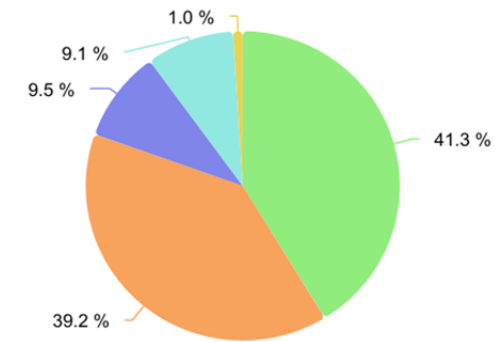
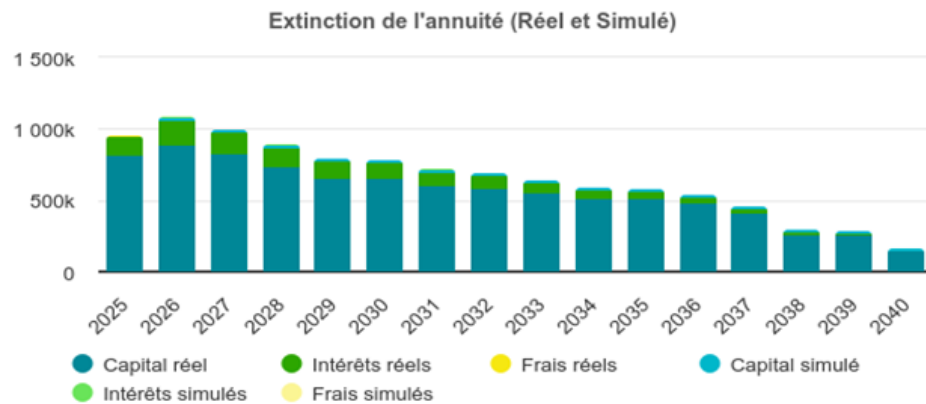
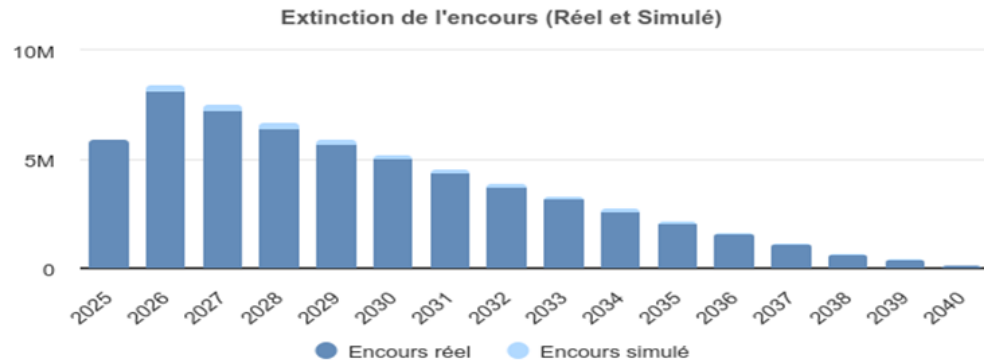
	2021	2022	2023	2024
Encours brut (en k€)	5 005	5 335	5 725	5 972
Epargne brute (en k€)	1 870	1 917	1 776	1 473
Encours / Epargne brute (en années)	2,7	2,8	3,2	4,1
Encours par habitant (en €)	411,9	437,7	463,3	487,2



La capacité de désendettement 2024 (Encours/ Epargne brute) est de 4 années et préserve le pouvoir d'investir.

La synthèse de la dette

1/ Répartition et extinction de l'encours de 8 452 k€ par prêteurs au 31 12 2025 / Extinction de l'annuité



Prêteur	%	Montant
CREDIT MUTUEL	41,26	3 487 500,30
Autres Prêteurs Divers	39,15	3 309 047,56
CAISSE D'EPARGNE	9,53	805 562,46
CREDIT AGRICOLE	9,07	766 666,62
Autres	0,99	83 333,69
TOTAL		8 452 110,63

La dette pacéenne est connue puisqu'à 100 % en taux fixe et contenue.

Financement de l'investissement

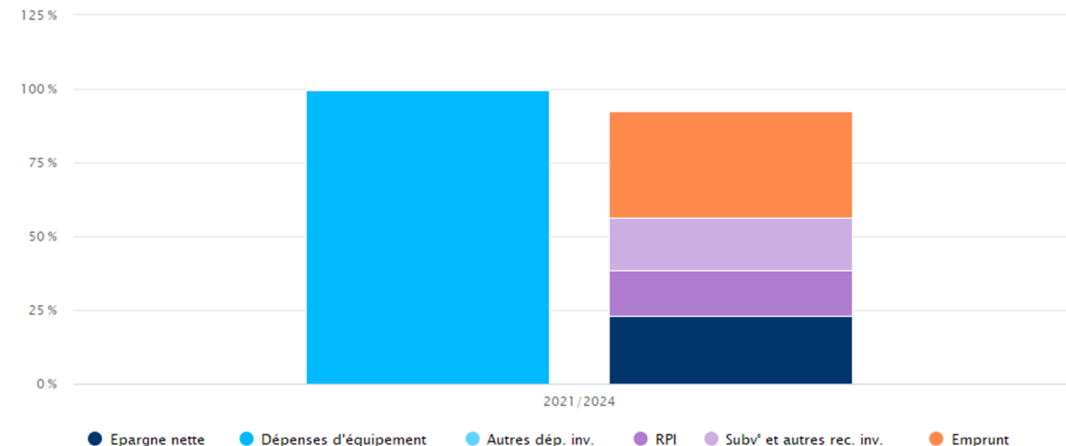
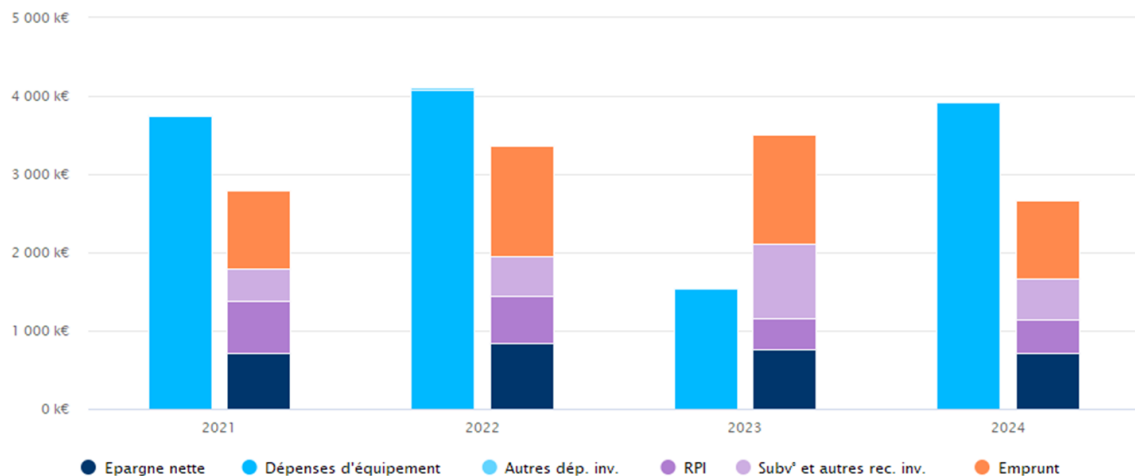
Envoyé en préfecture le 27/01/2026
 Reçu en préfecture le 27/01/2026
 Publié le
 ID : 035-213502107-20260126-D_26_39_01-DE

k€	2021	2022	2023	2024
Dép d'inv hors annuité en capital	3 754	4 110	1 535	3 923
Financement de l'investissement	2 789	3 358	3 510	2 668
EPARGNE NETTE	713	847	766	720
Ressources propres d'inv. (RPI)	663	598	389	415
<i>FCTVA</i>	209	523	338	214
<i>Produits des cessions</i>	452	32	0	200
<i>Diverses RPI</i>	2	43	51	1
Participation Aménageur	295	295	296	226
Subventions yc DETR / DSIL	118	218	659	307
Emprunt	1 000	1 400	1 400	1 000
Variation du résultat global de clôture	- 965	- 752	1 975	- 1 255

Cumul	Proportion moy sur 4 ans
13 322	
12 325	
3 046	25%
2 065	17%
1 284	
684	
97	
1 112	9%
1 302	11%
4 800	39%
- 997	

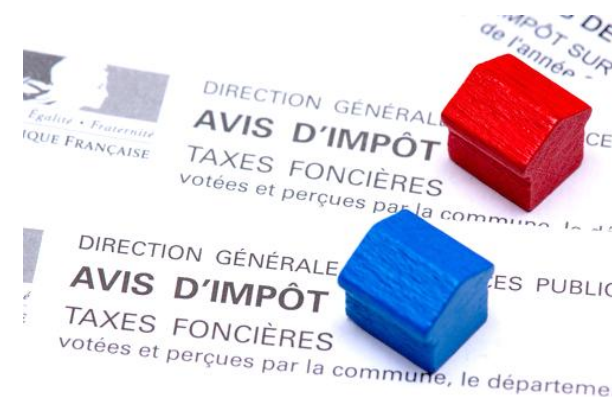
Sur la période 2021- 2024, l'emprunt contribue pour 4,800 M€ (39%), l'épargne nette pour 3,046 M€ (25%), les cessions foncières et la participation des aménageurs pour 1,796 M€ (15%), au financement de l'investissement.

k€	2021	2022	2023	2024
Résultat Global de Clôture (RGC)	1 697	943	2 944	1 690



Taux de Foncier Bâti (en %)						
Taux constitué depuis 2021 de la part départementale (19,9%) et de la part communale	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2021/2025
Bruz	41,84	41,84	41,84	45,34	45,34	8,37%
Noyal- Chatillon	43,78	43,78	43,78	43,78	43,78	0,00%
Betton	40,85	40,85	40,85	43,71	43,71	7,00%
Le Rheu	40,60	40,60	43,60	43,60	43,60	7,39%
St Jacques	39,87	39,87	39,87	41,86	41,86	4,99%
Chantepie	38,71	39,87	39,87	41,07	41,07	6,10%
Vern sur Seiche	40,96	40,96	40,96	40,96	40,96	0,00%
Thorigné Fouillard	38,75	38,75	40,69	40,69	40,69	5,01%
Mordelles	36,00	36,00	36,00	39,50	39,50	9,72%
Acigné	38,10	38,10	38,10	38,10	38,10	0,00%
St Grégoire	36,48	37,43	37,43	37,43	37,43	2,60%
Pacé	37,09	37,09	37,09	37,09	37,09	0,00%
Chartres de Bretagne	33,31	33,31	35,50	35,50	36,50	9,58%
Cesson Sévigné	32,44	32,44	32,44	35,04	35,04	8,01%

En rouge les hausses de taux



Pacé a maintenu ses taux de fiscalité constants depuis 2010, soit durant 15 ans, en adaptant ses services aux besoins de sa population. La vitalité des associations est soutenue et les entreprises poursuivent leur développement sur le territoire.

L'évolution de la part communale de TFB sur la période résulte donc exclusivement des revalorisations nominales obligatoires de nos bases, indexées par l'Etat sur l'évolution de l'inflation. Cette dernière impacte négativement les taxes des propriétaires et les dépenses de fonctionnement des collectivités locales.

Communes	Foncier Bâti Taux	ORDRE CROISSANT RANG SUR 43
Cesson-Sévigné	35,04	1
L'Hermitage	36,36	2
Chartres de Bretagne	36,50	3
Montgermont	36,85	4
Pacé	37,09	5
Saint-Grégoire	37,43	6
Saint-Gilles	37,47	7
Langan	37,52	8
Acigné	38,10	9
Brécé	38,63	10
Saint-Erblon	38,86	11
Chavagne	39,07	12
Mordelles	39,50	13
La Chapelle Thouarault	40,00	14
Orgères	40,00	15
Romillé	40,00	16
Miniac-sous-Bécherel	40,02	17
La Chapelle-Chaussée	40,20	18
Bécherel	40,35	19
Thorigné-Fouillard	40,69	20
Veizin-Le-Coquet	40,76	21

Communes	Foncier Bâti Taux	ORDRE CROISSANT RANG SUR 43
Vern sur Seiche	40,96	22
Chantepie	41,07	23
Parthenay de Bretagne	41,29	24
Nouvoitou	41,40	25
Clayes	41,48	26
Corps-Nuds	41,49	27
Gévezé	41,70	28
Saint-Jacques	41,86	29
La Chapelle des Fougeretz	41,87	30
Pont-Péan	42,90	31
Cintré	43,57	32
Le Rheu	43,60	33
Betton	43,71	34
Noyal-Châtillon sur Seiche	43,78	35
Le Verger	44,32	36
Chevaigné	44,67	37
Laillé	44,92	38
Bruz	45,34	39
Rennes	45,66	40
Bourgbarré	46,10	41
Saint-Armel	47,23	42
Saint-Sulpice	50,38	43

En 2025, Il ressort que Pacé conserve le 5^{ème} taux de foncier bâti le plus faible sur les 43 communes que compte la métropole rennaise.

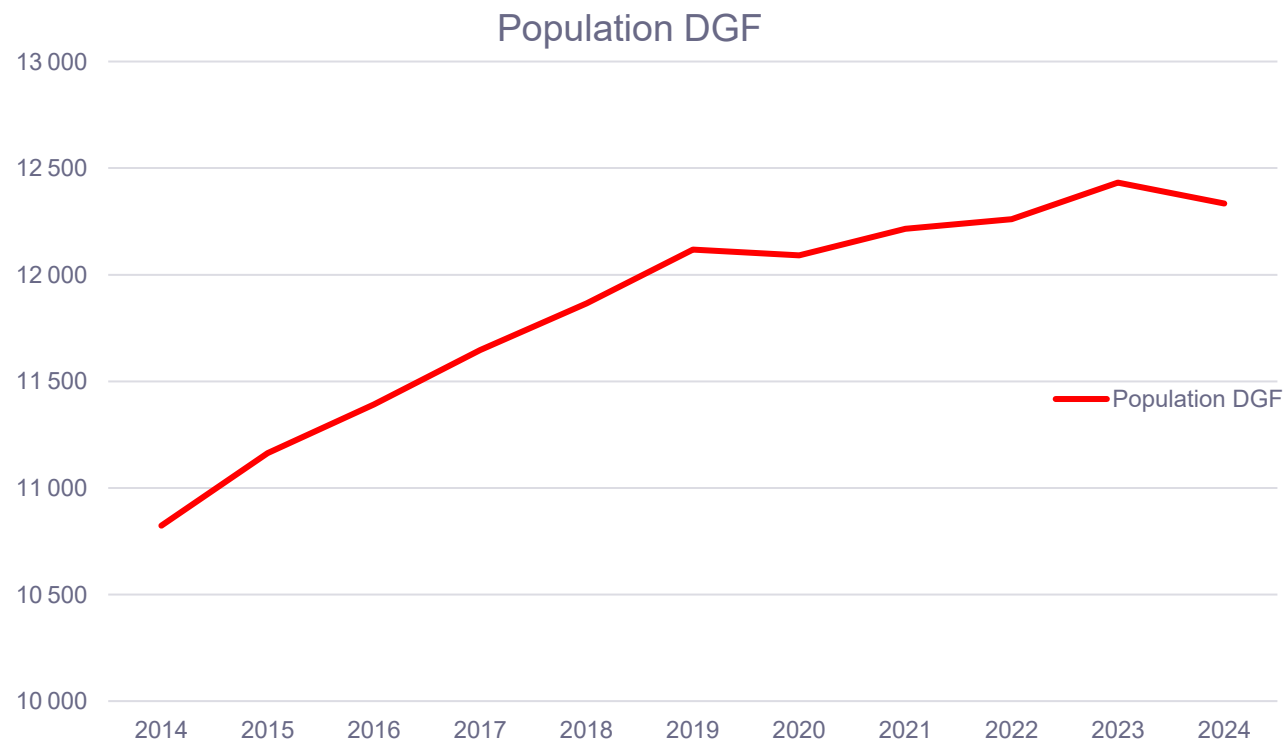
DGF

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dotation forfaitaire (DF)	1 180	1 004	804	707	706	707	686	679	670	687	674
Effet variation de population	60	33	22	25	22	25	-3	12	4	17	-10
Effet prélèvement pour péréquation	-10	-30	-30	-30	-22	-24	-18	-20	-14	0	-3
Contribution RFP	-79	-180	-192	-93	0	0	0	1	0	0	0
+ Dotation aménagement (DSU, DSR, DNP)	220	193	187	175	160	147	81	81	78	76	71
dont DSU	114	114	114	102	85	57	0	0	0	0	0
dont DNP	106	80	73	73	75	90	81	81	78	76	71
= DGF	1 400	1 198	991	882	866	854	767	760	748	763	745
PERTES DE DGF DE 2014 A 2024		203	409	519	534	546	633	640	652	637	655
TOTAL PERTES DE DGF EN CUMULE											5 428

Compte tenu de la contribution au redressement des finances publiques, supportée par sa dotation forfaitaire (2014 à 2017 inclus), de la disparition progressive de sa DSU (depuis 2017) ainsi que de l'effet péréquation et population (2024), Pacé a perdu environ 5,5 M€ de produit de DGF entre 2014 et 2024.

Pour rappel: le niveau 2017 de contribution au redressement des finances de l'Etat continue à produire durablement ses effets. La DGF de Pacé s'établit ainsi à 745 k€ en 2024 contre 1 400 k€ en 2014.

Population	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Population recensée de n-1	10 240	10 783	11 121	11 348	11 596	11 817	12 073	12 036	12 151	12 189	12 358
+ Variation de population	543	338	227	248	221	256	-37	115	38	169	-101
= Population recensée	10 783	11 121	11 348	11 596	11 817	12 073	12 036	12 151	12 189	12 358	12 257



➔ La réalisation de la ZAC BCT (Bourg- Clais- Touraudière) permettra un apport en population progressif à partir de 2025, au fil des livraisons de logements individuels et collectifs.

LA MASSE SALARIALE, LES EFFECTIFS ET LE TEMPS DE TRAVAIL 2025 - 2026

Cf Support PDF additionnel ROB 2026 - partie RH



LA STRUCTURE DES EFFECTIFS

Effectifs / ETP

144

Effectifs

Nombre d'effectifs

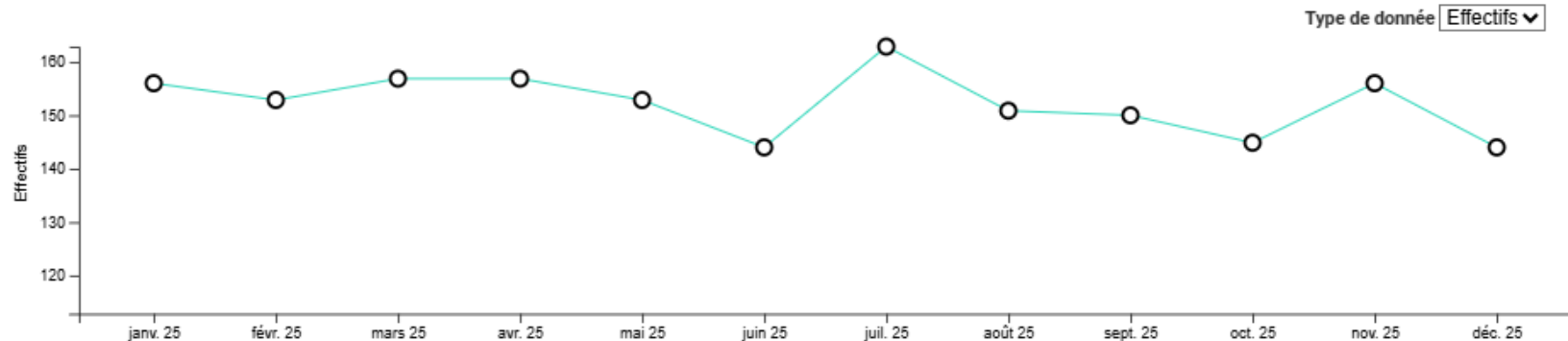
116,29

ETP

Nombre d'ETP

- Au 31 décembre 2025, les effectifs du personnel communal s'établissent de la façon suivante:

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
 Reçu en préfecture le 27/01/2026
 Publié le
 ID : 035-213502107-20260126-D_26_39_01-DE



2025														
Effectifs ETP	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total	Moyenne
Effectifs	156	153,01	157	157	153	144	163,01	151	150	145	156	144	1 829	152
Evolution M-12 Effectifs	8,33 %	6,26 %	3,97 %	11,35 %	4,79 %	0,7 %	4,49 %	1,34 %	0,67 %	2,84 %	0,65 %	-0,69 %		
ETP	119,81	117,59	119,05	117,48	116,19	115,35	114,27	112,7	116,11	118,1	119,15	116,29	1 402,09	116,84
Evolution M-12 ETP	2,82 %	-0,6 %	0,66 %	-0,48 %	-0,35 %	-5,09 %	-1,97 %	0,44 %	-0,64 %	0,08 %	0,26 %	-0,12 %		

- Au 31 décembre 2025, les effectifs du personnel communal s'établissent de la façon suivante:

LA STRUCTURE DES EFFECTIFS



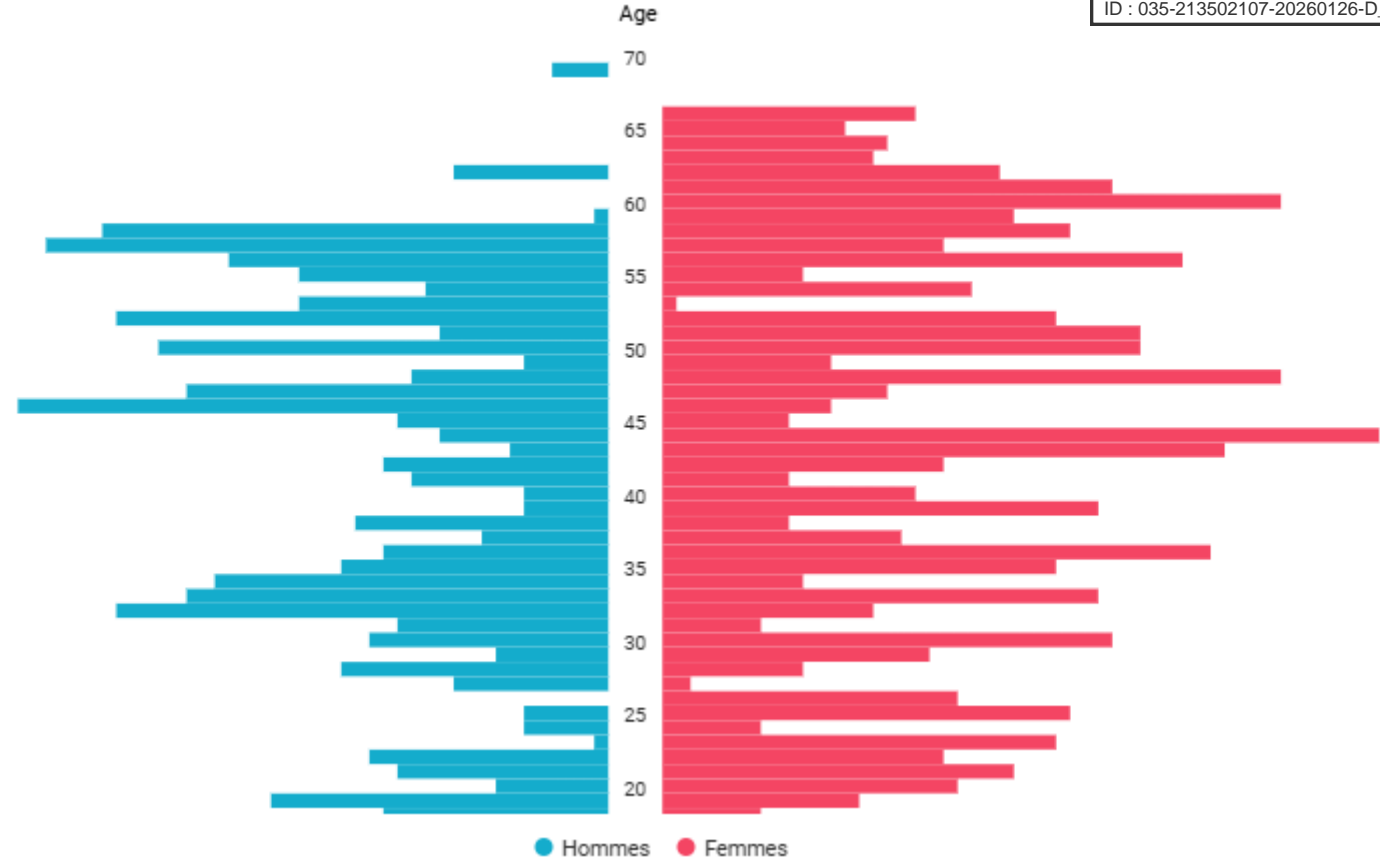
Répartition globale au dernier mois

- Catégorie C : 70,63%
- Catégorie A : 16,30%
- Catégorie B : 11,79%
- Autres : 1,27%

% masse salariale

LA STRUCTURE DES EFFECTIFS

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
 Reçu en préfecture le 27/01/2026
 Publié le
 ID : 035-213502107-20260126-D_26_39_01-DE



En 2024

Analyse par sexe	
♀	♂
42,79 Ans Age Moyen	41,28 Ans Age Moyen
60% Effectifs	40% Effectifs

En 2025

Analyse par sexe	
♀	♂
44,18 Ans Age Moyen	42,57 Ans Age Moyen
61% Effectifs	39% Effectifs

2025	Age minimum	Age moyen	Age maximum
Titulaires	21 ans	46 ans	64 ans
Contractuels de droit public	16 ans	36 ans	66 ans
Contractuels de droit privé	17 ans	20 ans	25 ans
Vacataires	16 ans	22 ans	71 ans
Autres	43 ans	52 ans	69 ans

Les éléments de rémunération

2022

Coût moyen

2 803 €

Coût moyen
(effectifs)

↑ 12,72 %

Dépense brute moyenne

1 969 €

Dépense brute
moyenne (effectifs)

↑ 12,73 %

2023

Coût moyen

2 804 €

Coût moyen (effectifs)

↑ 1,92 %

Dépense brute moyenne

1 980 €

Dépense brute moyenne (effectifs)

↑ 2,46 %

2024

Coût moyen

2 750 €

Coût moyen
(effectifs)

↓ -1,92 %

Dépense brute moyenne

1 931 €

Dépense brute
moyenne (effectifs)

↓ -2,47 %

2025

Coût moyen

2 911 €

Coût moyen (effectifs)

↑ 5,83 %

Dépense brute moyenne

2 005 €

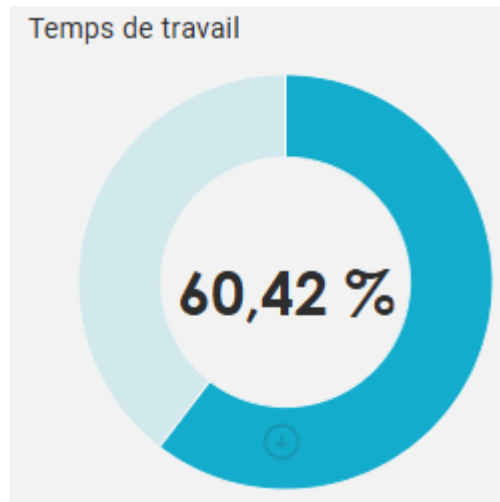
Dépense brute moyenne (effectifs)

↑ 3,82 %

La durée effective du travail

1 607 h/an

Temps de travail



60,42%

De temps plein, soit environ 87 effectifs. Cette valeur est en baisse par rapport au mois de déc. 2024 (-1,57%).

Envoyé en préfecture le 27/01/2026

Reçu en préfecture le 27/01/2026

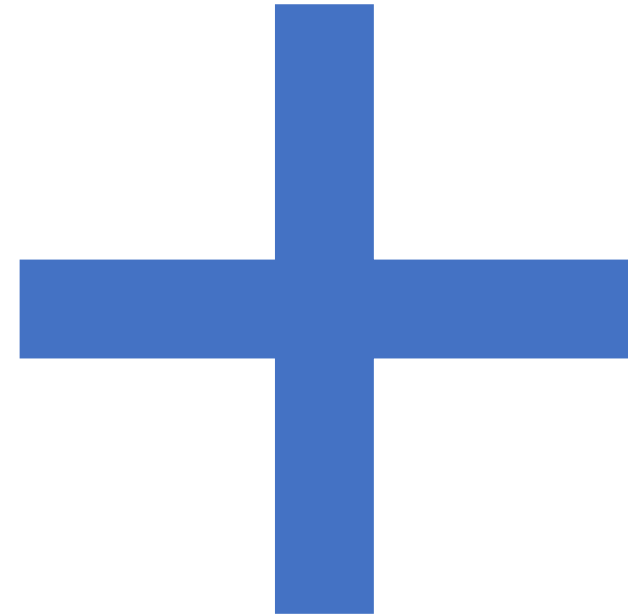
Publié le

ID : 035-213502107-20260126-D_26_39_01-DE

Regroupement Profils	Pourcentage d'effectifs à temps plein	Nombre d'effectifs à temps plein
Titulaires	81,82 %	81
Contractuels de droit public	22,50 %	9
Autres	66,67 %	2
Vacataires	0,00 %	0
Contractuels de droit privé	0,00 %	0

Les conséquences des évolutions exogènes en 2026

- A compter du 1^{er} janvier, hausse du taux de cotisation CNRACL (+ 3 points) : 70 296€
- Au mois d'avril, élections municipales (2 tours): 14 438,24€
- A compter du 1^{er} janvier, mise en place de la participation financière employeur pour la mutuelle santé des agents ayant un contrat labelisé: 4 300,50€
- Revalorisation du SMIC en septembre (+ 1%) : 119,60€



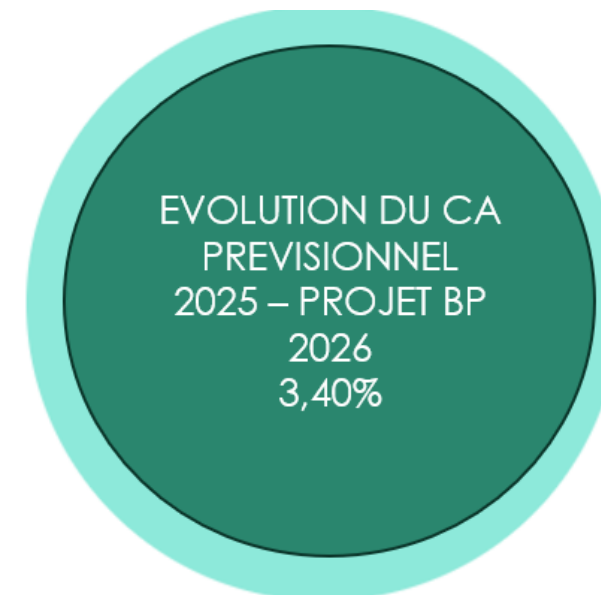
Les perspectives d'évolution des richesses humaines 2025 - 2026

La prévision actualisée des dépenses de la masse salariale pour l'exercice 2026 indique une croissance budgétaire de 3,40% par rapport au compte administratif prévisionnel 2025.

La hausse des dépenses sur le chapitre 012 est estimée à 183 815,70€.

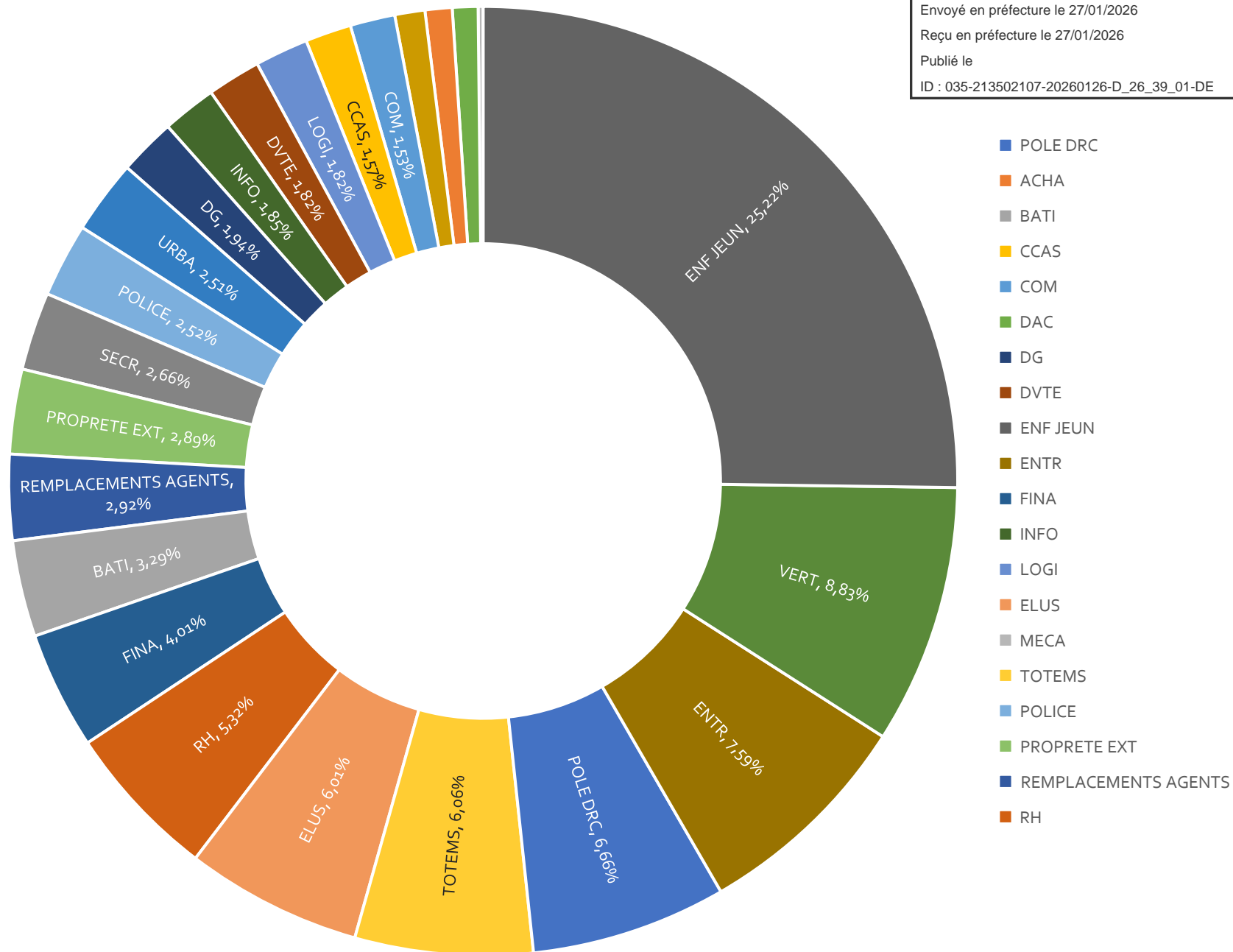
Atterrissage prévisionnel 2025 : 5 514 892,15€

Dépenses prévisionnelles 2026 : 5 702 491,12€



Répartition par service d'affectation de la masse salariale 2025

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
 Reçu en préfecture le 27/01/2026
 Publié le
 ID : 035-213502107-20260126-D_26_39_01-DE

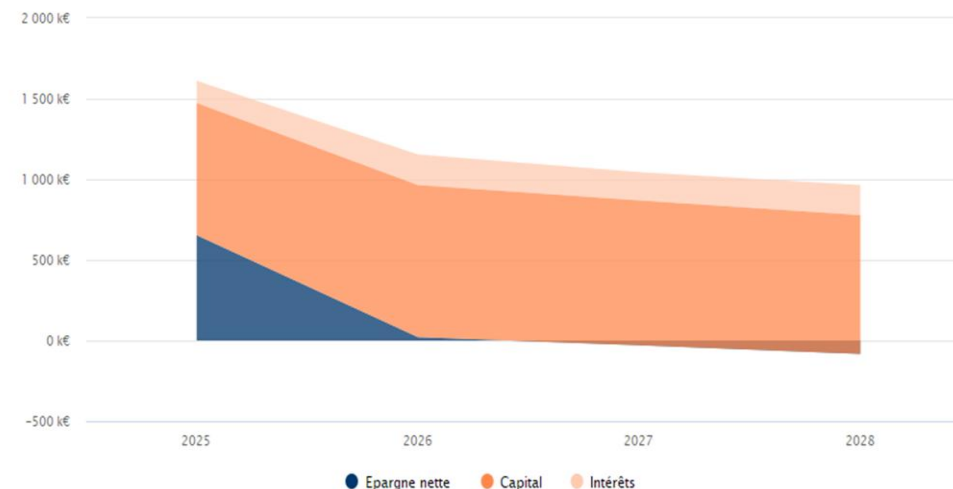


PROSPECTIVE FINANCIERE 2025-2028



k€	2025	2026	2027	2028
Produits de fonctionnement courant	12 510	12 492	12 671	12 861
- Charges de fonctionnement courant	10 898	11 323	11 630	11 899
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	1 611	1 168	1 042	961
+ Solde exceptionnel large	0	- 14	3	3
= Produits exceptionnels larges*	17	10	10	10
- Charges exceptionnelles larges*	17	24	7	7
= EPARGNE DE GESTION (EG)	1 611	1 154	1 045	964
- Intérêts	138	190	176	187
= EPARGNE BRUTE (EB)	1 473	964	869	778
- Capital	820	943	898	861
= EPARGNE NETTE (EN)	653	21	- 29	- 83

Marges d'épargne



L'épargne nette passerait en moyenne de 811 k€ annuels sur la période rétrospective 2021-2024 à 140 k€ sur 2025- 2028.

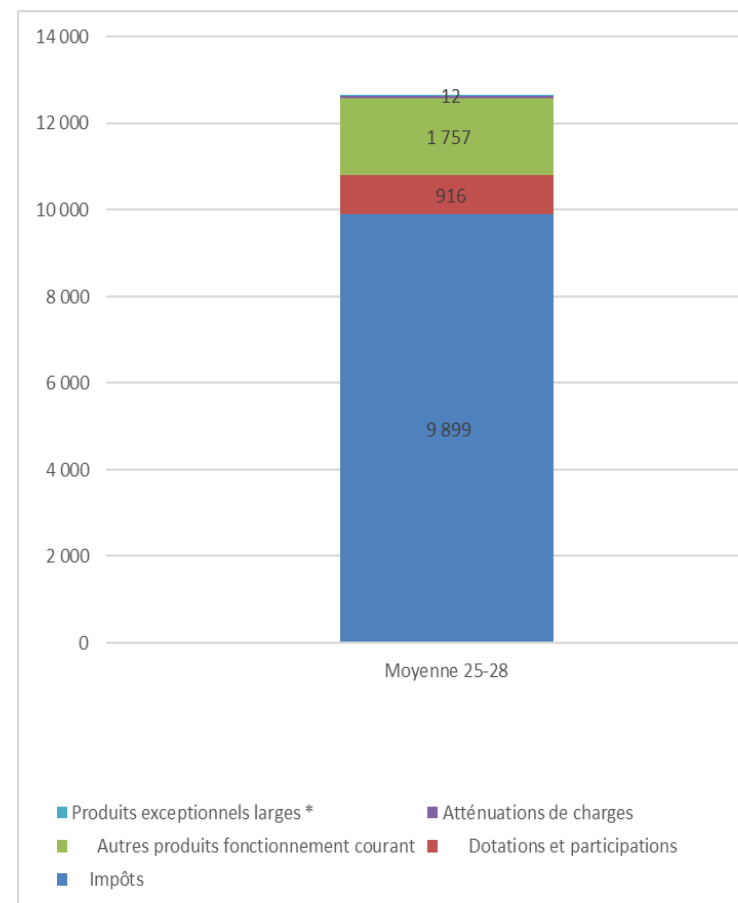
Encours et capacité de désendettement

k€	2025	2026	2027	2028
Encours	8 452	8 318	8 381	10 428
Epargne brute	1 473	964	869	778
Encours au 31 12 / Epargne brute	5,7	8,6	9,6	13,4

Montant des produits de fonctionnement

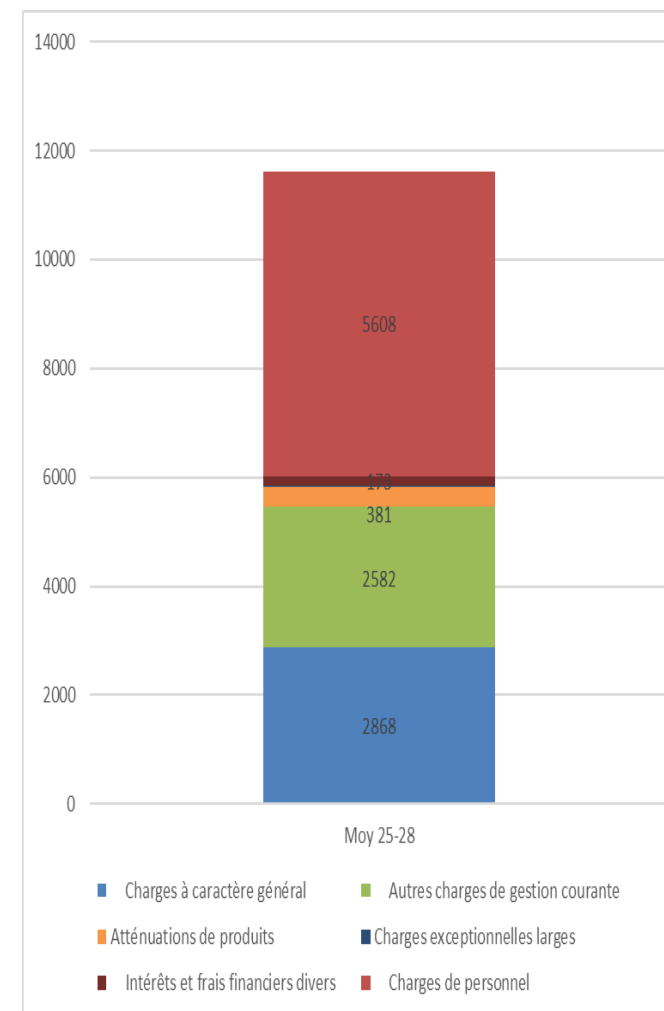
k€	2025	2026	2027	2028	Variation 26-28	Proportion 26-28
Impôts et taxes (73 sauf 731)	1 351	1 305	1 307	1 308	3 0,2%	10%
Dotation de solidarité communautaire	1 152	1 118	1 118	1 118		
Reversement FNGIR	32	32	32	32		
Attribution FPIC	155	155	157	158		
Solde impôts et taxe	12	0	0	0		
Fiscalité locale (731)	8 392	8 452	8 634	8 847	395 4,7%	68%
Contributions Directes	7 336	7 442	7 615	7 821		
Taxe additionnelle DMTO	600	550	550	550		
Taxe sur les pylônes électriques	78	79	80	82		
Taxe locale sur la publicité extérieure	132	134	132	132		
Taxe sur l'électricité	246	246	256	262		
Dotations et participations	992	954	880	836	- 117 -12,3%	7%
DGF	711	673	641	608		
FCTVA fct	14	14	0	0		
Compensations fiscales	76	62	63	65		
Solde participations diverses	191	204	175	163		
Autres produits fonctionnement courant	1 710	1 718	1 791	1 809	91 5,3%	14%
Produits des services	1 274	1 311	1 329	1 347		
Produits de gestion	436	407	462	462		
Atténuations de charges	64	63	60	60	- 3 -4,8%	0,5%
Produits fonctionnement courant	12 510	12 492	12 671	12 861	369 3,0%	100%
Produits exceptionnels larges *	17	10	10	10	0 0,0%	
Produits de fonctionnement	12 527	12 502	12 681	12 871	369 3,0%	

Produits de fonctionnement



Les produits de fonctionnement évolueraient de 2,75 % sur la période 2025- 2028.

k€	2025	2026	2027	2028	Variation 26-28	
					Montant	%
Charges fct courant strictes	10 591	10 918	11 225	11 494		
Charges à caractère général	2 771	2 861	2 906	2 932	72	3%
Dt Energie, Elec	500	340	340	320		
Dt Combustible	14	15	15	15		
Dt Carburant	17	17	18	18		
Dt Alimentation	280	279	284	289		
Dt Location modulaires rénovation bâtiments dont GSGG	122	0	0	0		
Dt Solde charges à caractère général	1 838	2 210	2 250	2 290		
Charges de personnel	5 307	5 476	5 714	5 933	457	8%
Autres charges de gestion courante	2 513	2 581	2 605	2 629	47	2%
Dt Citédia	516	480	491	503		
Dt OGEC	540	540	540	540		
Dt Syndicats	490	490	492	495		
Dt Associations	490	490	492	495		
Dt Subvention au CCAS	73	84	84	84		
Dt Piscine intercommunale	214	260	266	272		
Dt Solde autres charges de gestion courante	190	237	238	239		
Atténuations de produits	307	405	405	405	0	0
Dt Contribution SRU	47	145	145	145		
Dt Attribution Compensation versée	259	259	259	259		
Dt Solde atténuations de produits	1	1	1	1		
Charges de fonctionnement courant	10 898	11 323	11 630	11 899	576	5%
Charges exceptionnelles larges	17	24	7	7		
Frais financiers divers (66 hs int.)	17	18	1	1		
Charges exceptionnelles (67)	0	6	6	6		
Provisions semi-budgétaires (68)	0	0	0	0		
Charges de fct hors intérêts	10 915	11 347	11 637	11 906	559	5%
Intérêts	138	190	176	187		
Charges de fonctionnement	11 053	11 537	11 812	12 093	556	5%



Les charges de fonctionnement évolueraient de 9,33% sur la période 2025 - 2028.

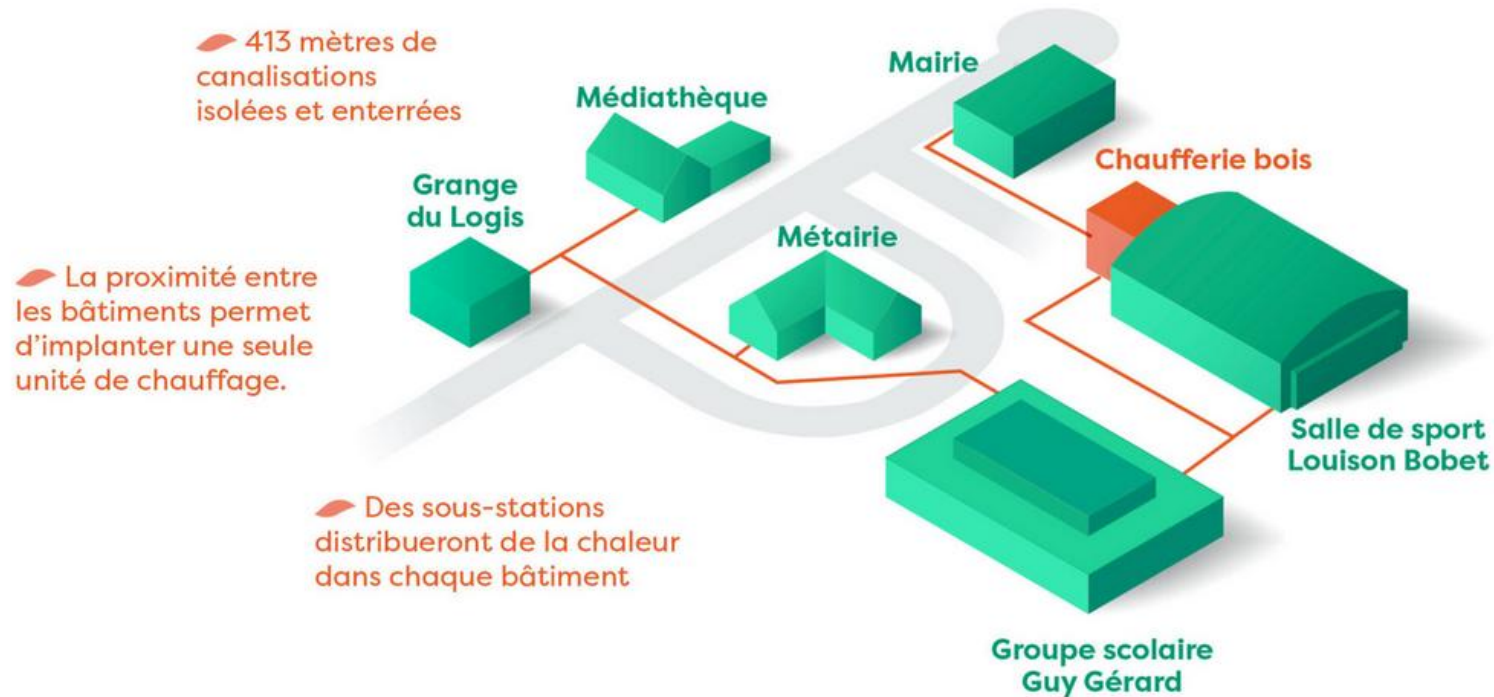
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en K€)	Total Prev 2025	Réalisé 2025	Reports 2025	2026 nvelles Propos	2027	2028
	9 594	7 212	1 897	2 189	2 108	3 439
Investissements divers et récurrents	663	443	115	281	410	450
Renouvellement tracteur fourche New Holland (123) + Goupil (41) + Camion benne (40)				164	98	
Rénovation Ecole G.Gérard - réhabilitation des cours + abri vélo 50 places	50			150	150	0
Modernisation chemins piétons et cyclo + Valo E Verts	80	78		120	100	80
Aire de jeux inclusive -Espace intergénérationel EHPAD 3 chênes	200	218		85		
Capteurs Eco data - optimisation consommation énergie				75		
Caméras de surveillance (ADG POLI)	70			70		
Informatique (dont SDN à partir 2022)	104	70	20	65	0	0
Gestionnaire JEUN (matériel restauration) (récurrents)				63		
Gestionnaires ADG (hors serv info) + CULT (récurrents)				56		
Tyrolienne terrassement (34) et jeux (21)				55		
Le Ponant opé 610	68	60		51	0	0
Extension cimetièrè Beausoleil	38			150	200	0
Extension gendarmerie / Gendarmerie clôture	19		0	50	95	0
Centre technique municipal	2 056	1 287	762	39	0	0
Extension mairie 2ème tranche/ Modernisation et rénovation énergétique mairie	0			30	25	250
Réhabilitation maison de la Claies et sanitaires	0			25	0	351
Crèche Pomme d'Api				25		
Réfection Gymnase L.Bobet	0			20	30	500
Terrain synthé- éclairage- vestiaires (ZAC BCT)	0			10		400
Crèche intercommunale Callin Copain (récurrents)				0	40	
Groupe scolaire du Ht Chemin- Aménagement de la cour	50			0	125	
Halle Simone Veil	8			0	75	250
Rénovation piste athlétisme	0			0	380	
Aménagement cellule commerciale 6 av Brizeux	15			0	0	50
Etudes urbaine secteur métairie englobant mairie/ Etudes techniques et Moe pour	0			0	100	
Réhabilitation des salles étage Métairie (Installation Finances, Communication et				0	50	100
Extension médiathèque inclus mobilier pour RFID (46k€)	1 437	1 420	16		0	0
Remise à jour différenciée E Verts					80	
Réseau de chaleur	1 196	542	682	280	0	0
Pôle enfance jeunesse propreté des locaux (investissements)	108	98	5			
Nouveaux locaux police municipale et études	302	95	27		0	0
Acquisitions (dont maison 6 avenue Brizeux en 2024 pour 200 et Pie Neuve pour 50)	206	210	0		0	0
Rénovation Ecole G.Gérard tranche 2024	2 498	2 362	214		0	0
Rénovation Ecole G.Gérard - réhabilitation restauration GG	0				0	0
Chariot télescopique						110
Réhabilitation restaurant scolaire Ht Chemin	325	216	57			
La Claies- rte de Gévezé- carrefours et sentes piétonnes- ZAC BCT	0					7
Voie nouvelle entre place St Melaine et future place S Veil - ZAC BCT - Avenue Sarah	0			102		
Création pk Verger et v nvelle N/S reliant av Brizeux dt démolition parcelle BE 228 - ZAC BCT- rue Camille Claudel	0			84		
Nouvelle place carrée An Diskuiz - ZAC BCT	0			70		
Abords espaces verts secteur2 (ex Ecole Guy Gérard) - ZAC BCT	0	56		51	100	248
Réaménagement Bvd J V et Dumaine Josserie - ZAC BCT	0			20		
Réaménagement du chemin de la métairie dont EU EP - ZAC BCT- MOU ville	0					431
Réaménagement du pk Ecole G Gérard - ZAC BCT- MOU Ville	0					162
Création de parcours sportif extérieur (Pont de Pacé) et aires de jeux	100	55			50	50

16,8 Millions d'€uros d'investissements sur la période 2025 -2028

Le nouveau centre technique municipal pour les agents municipaux et les services tournés aux pacéens



Le réseau de chaleur au bois pour chauffer les bâtiments communaux



Les aménagements du centre bourg dans le cadre de la ZAC Bourg Clais Touraudière



La future place An Diskuiz



k€	2025	2026	2027	2028
Dép d'inv hors annuité en capital	7 212	4 085	2 108	3 439
Financement de l'investissement	5 795	3 812	2 108	3 439
EPARGNE NETTE	653	21	- 29	- 83
Ressources propres d'inv. (RPI)	598	1 062	603	311
Dt FCTVA	588	1 062	603	311
Dt Produits des cessions	0	0	0	0
Dt Diverses RPI	10	0	0	0
Participation aménageurs	239	500	402	303
Subventions yc DETR / DSIL	1 005	1 420	171	0
Emprunt	3 300	809	962	2 908
Variation du résultat global de clôture	- 1 417	- 273	0	0

Cumul	Proportion moyenne 4 ans
16 844	
15 154	
563	3%
2 574	15%
2 564	
0	
10	
1 444	9%
2 595	15%
7 979	47%

Sur la période 2025-2028 un volume d'investissements de 16,8 M€ est prévu.

L'emprunt contribue pour 8 M€, les subventions pour 2,6 M€, La participation aménageur pour 1,4 M€ l'épargne nette pour 0,563 M€ au financement de ces équipements.

